

# « Le revenu de base, la liberté réelle pour tous »

Dans « Le revenu de base inconditionnel », Philippe Van Parijs et Yannick Vanderborght défendent une idée « foncièrement émancipatrice ». Nous leur avons opposé trois objections. Voici leurs réponses.

## DOMINIQUE BERNIS

**B**eaucoup la nomment encore « allocation universelle ». Le philosophe de l'UCLouvain, Philippe Van Parijs préfère désormais parler du « revenu de base inconditionnel ». D'abord parce que l'expression anglaise *basic income*, qu'il a adoptée lorsqu'il a organisé, en 1986, le colloque fondateur du BIEN (aujourd'hui le Basic Income Earth Network), s'est imposée dans le débat international. Mais aussi pour souligner le caractère triplement inconditionnel – et dès lors « radical », insiste-t-il – de cette proposition qu'il défend depuis trente ans.

De quoi s'agit-il ? D'un revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur une base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie. Chaque mot est pesé. C'est un revenu – payé cash, pas en na-

ture, et dont on peut user à son gré – versé par une collectivité politique – on parle de justice sociale, pas de charité – à tous ses membres – donc universel. Et sans aucune condition : indépendamment de la situation familiale, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie.

La proposition a des partisans à gauche comme à droite – et autant, sinon plus de détracteurs. Quand les premiers assurent qu'elle éliminerait la trappe au chômage, les seconds y voient ou bien une prime à l'oisiveté, ou bien (mais ce ne sont pas les mêmes) une subsidiation de l'emploi précaire. Là où ses promoteurs décrivent un instrument d'émancipation, qui permettrait de dire « non » à un emploi dégradant ou trop mal payé, une partie de la gauche dénonce une proposition qui, sous une apparence généreuse, serait le prélude au démantèlement de la Sécurité.

Dans *Le revenu de base inconditionnel* publié aux Editions La Découverte, Philippe Van Parijs et Yannick Vanderborght, qui enseigne les sciences politiques à Saint-Louis, prennent au sérieux leurs adversaires et offrent un plaidoyer engagé en faveur d'une idée « foncièrement émancipatrice » qui, jurent-ils, maximiserait la liberté réelle pour tous. Voici, en guise d'avant-goût, leurs réponses aux trois objections que nous leur avons opposées.



## Le revenu de base inconditionnel

PHILIPPE VAN PARIJS  
ET YANNICK VANDERBORGH  
La Découverte  
588 p., 26€

## Yannick Vanderborght

Yannick Vanderborght est docteur en sciences politiques et professeur à l'Université Saint-Louis. Il est également professeur invité à l'UCLouvain. Il a publié de nombreux ouvrages et articles sur le revenu de base inconditionnel.

## Philippe Van Parijs

Il a dirigé la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale de l'UCLouvain depuis sa création en 1991 jusqu'en 2016. Il est professeur invité aux Universités de Louvain et Leuven.

**Pour Yannick Vanderborght (à g.) et Philippe Van Parijs, le revenu de base ne se substitue ni à l'assurance ni à l'assistance.**

© SYLVAIN BOURMEAU

### **Objection n° 1 : Une prime à la fainéantise ?**

Offrir un revenu sans contrepartie est la porte ouverte à une « société de l'assistanat ». Le revenu de base inconditionnel ruinerait l'incitation à chercher un job. Il est aussi foncièrement injuste en ce qu'il contredit une intuition éthique profondément ancrée : à savoir qu'il n'est pas acceptable qu'une personne en bonne santé vive aux crochets de ceux qui travaillent.

« Le revenu de base inconditionnel est radicalement différent du filet de sécurité de l'assistanat, dans lequel on s'empêtre ou s'assouplit. C'est un socle qui aide à se tenir debout et à poursuivre ses aspirations. Cumulable avec tout revenu d'activité, il stimule la participation au marché du travail au lieu de la décourager comme le fait un dispositif qui réduit ou supprime l'allocation de ceux qui trouvent du boulot.

Avec un revenu de base, certes, plus d'obligation d'accepter des emplois ni d'interdiction de renoncer à celui qu'on a. Mais, comme le montrent les premiers résultats de l'expérimentation finlandaise, en matière de promotion de l'emploi l'absence de toute pression coercitive peut être plus que compensée par l'amélioration des incitants financiers.

N'est-il pas injuste de verser cette allocation aux fainéants ? Pour eux le revenu de base est certainement un pur cadeau. Mais la plus grande partie de la valeur réelle de nos rémunérations est aussi un cadeau qui doit peu à nos mérites, mais beaucoup à l'effet combiné d'investissements et d'innovations qui nous ont précédés et des hasards de notre propre existence. Le revenu de base consiste à distribuer plus équitablement cette rente très mal répartie par les marchés du capital et du travail, et par la Sécurité sociale qui en reste largement le reflet. Un revenu de base ne suffira pas à conférer à chacun estime et respect. Pour mériter ceux-ci, fainéants ou non, nous aurons à faire des efforts utiles à d'autres qu'à nous-mêmes. Le revenu de base ne sonne nullement le glas du devoir moral de travailler en ce sens. Au contraire, il le rend même plus légitime. »

### **Objection n° 2 : Un subside à l'emploi précaire ?**

Le revenu de base inconditionnel bétonnera un marché du travail dual, divisé entre ceux qui ont un travail à temps plein, plus ou moins correctement rémunéré et ceux qui passent sans cesse de petits jobs en petits jobs. En subsidiant ceux-ci, il offrira au capitalisme une « armée de réserve » et institutionnalisera le « précaariat ».

« Cumulable avec les revenus du travail, le revenu de base constitue une subvention et donc un encouragement au travail peu ou irrégulièrement rémunéré. En particulier, il rend moins coûteux

de réduire volontairement son temps de travail, de se recycler, et moins risqué de se lancer comme indépendant. Le revenu de base est ainsi la clé d'une économie qui accorde un rôle central à l'innovation et à l'apprentissage tout au long de la vie.

Bien sûr, son instauration consacrera le renoncement à l'idéal du travail salarié à temps plein du début à la fin de la vie dite active, et facilitera la poursuite de projets professionnels – comme celui des artistes – que certains assimileront au « précaariat ».

Mais il est ici crucial de comprendre que son inconditionnalité confère un pouvoir de négociation inédit. C'est désormais au travailleur de déterminer si l'activité qu'il accepte en vaut la peine, de par la formation qu'elle offre et les perspectives qu'elle ouvre.

Le revenu de base ne rend obsolètes ni les dispositifs de salaire minimum ni la vigilance et l'action des organisations syndicales. Mais pour protéger les plus précaires, ces voies classiques ne suffisent plus. Si l'on veut éviter une économie duale tout en admettant l'irréversibilité d'une économie plurielle, caractérisée par des formes d'emploi et des aspirations professionnelles diverses, le revenu de base est indispensable. »

### **Objection n° 3 : La fin de la Sécurité sociale ?**

Le revenu de base est le « cheval de Troie » du démantèlement de la Sécu. Ses partisans de gauche sont les nouveaux « idiots utiles ». Contrainte budgétaire oblige, l'introduction d'un revenu de base s'accompagnera inévitablement d'une forte réduction des dépenses sociales. A terme, versé pour solde de tout compte, il sera « l'État-providence minimal » à lui seul.

« Il suffit que le revenu de base trouve des partisans à gauche pour qu'une droite intellectuellement paresseuse y voie une idée communiste, et qu'il trouve des partisans à droite pour qu'une gauche intellectuellement paresseuse y voie une idée néolibérale. Le revenu de base est parfois rapproché de l'idée d'impôt négatif, popularisée par Milton Friedman, l'un des pères du néolibéralisme. Mais ses défenseurs principaux dans les années soixante étaient des économistes de gauche comme James Tobin et John K. Galbraith, et son défenseur contemporain le plus notable est Thomas Piketty. Il importe donc de surmonter les préjugés et de scruter le détail des propositions concrètes.

A nos yeux, le revenu de base ne se substitue ni à l'assurance ni à l'assistance. Il vise à moderniser notre protection sociale en palliant ses défauts, par exemple le non-recours (NDLR : le fait, pour une personne, de ne pas recevoir une allocation ou un service auquel elle aurait droit) et la stigmatisation qui minent l'efficacité de l'assistance, ou la tendance de l'assurance à défavoriser ceux et surtout celles qui ont des carrières erratiques ou incomplètes.

Il importe également de surmonter les malentendus sur son impact budgétaire. Il ne s'agit ni de le financer par suppression de toutes les allocations d'assurance et d'assistance, ni de le surajouter à l'ensemble des transferts existants. Il s'agit bien plutôt de glisser un socle sous l'ensemble des revenus, tout en procédant simultanément à deux autres opérations : d'une part, le montant net de toutes les allocations doit être réduit du montant de ce socle, et les allocations

d'un montant inférieur doivent être supprimées ; d'autre part, il faut supprimer l'exonération fiscale de la première tranche de revenu de tous les contribuables et d'autres avantages fiscaux que le revenu de base rend redondants.

La plus grande partie du coût brut d'un revenu de base modeste – qui pourrait être équivalent à 25 % du PIB par tête, soit 800 euros en Belgique – peut être financée par l'effet de ces deux opérations. Moyennant un choix judicieux des paramètres, aucun

ménage pauvre n'y perdra et bon nombre d'entre eux y gagneront, en particulier les victimes du non-recours, les titulaires de très faibles allocations et les travailleurs à temps partiel.

Il ne s'agit donc ni d'une folie budgétaire ni d'un cheval de Troie. Comme beaucoup d'autres aujourd'hui, y compris en Belgique, nous pensons que c'est une adaptation indispensable et inéluctable de notre système de protection sociale. »